

NUMERO : 2026-130

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-033 du Conseil municipal du 29 mars 2026, reçue en sous-préfecture le 30 mars 2026, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la volonté de la Ville de Sarcelles d'occuper la patinoire intercommunale pour organiser des activités sportives, avec les enfants des ALM et ALE, menées dans le cadre des temps de loisirs extrascolaires durant les périodes de vacances scolaires 2026-2027 (juillet/août et petites vacances),

Considérant pour ce faire la nécessité de signer le formulaire d'identification des besoins pour la mise à disposition, à titre gratuit, des équipements sportifs de l'agglomération de Roissy Pays de France, ci-joint,

### DECIDE

**Article 1** : D'approuver le formulaire relatif à la mise à disposition, à titre gratuit, de la patinoire intercommunale située 2 allée Jules Ferry, 95140 Garges-lès-Gonesse, durant les périodes de vacances scolaires 2026-2027 (juillet/août et petites vacances).

**Article 2** : De signer ledit formulaire avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, dont le siège social est situé au 6 bis, avenue Charles de Gaulle, 95700 Roissy-en-France.

**Article 3** : La présente peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 15 juin 2026

Le Maire  
Bassi KONATE

